

## 28 Va-t-on assister à un durcissement des relations sociales ?

La décision de réduire la *durée légale* du travail à 35 heures prise à la suite de la Conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail du 10 octobre 1997 a eu une résonance politique considérable en France. En particulier, à la suite de la démission de Jean Gandois, président du CNPF, les représentants patronaux ont menacé d'appliquer des mesures de rétorsion (question 31, page 89) :

- mettre fin à la négociation sociale nationale ;
- dénoncer les *conventions collectives* ;
- se retirer des *instances paritaires*.

En définitive, la dramatisation qui a succédé à la conférence du 10 octobre 1997 a fait place à une relative normalisation des termes du débat. Deux raisons peuvent expliquer cet apaisement :

- tout d'abord, sur le terrain, les entreprises semblent se préparer à utiliser pleinement les possibilités offertes par la législation nouvelle. 79 % des entreprises déclarent ainsi envisager d'utiliser, en 1998, au moins une formule d'*aménagement* du temps de travail (source : baromètre de conjoncture sociale 1997 de l'Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel - ANDCP). Il est toutefois juste de préciser que les formules d'aménagement les plus citées sont : le travail annuel modulé (en particulier par l'utilisation des temps de repos comme remplacement des *heures supplémentaires*), la retraite progressive, le *compte épargne-temps* ;
- le fait que le temps de travail soit devenu un sujet important de négociation. Ainsi, en 1995, sur 10 379 *accords d'entreprise* signés, 3 284 étaient consacrés au temps de travail.

En réalité, la loi sur les 35 heures apparaît moins comme l'élément déclencheur d'une crise des relations sociales que comme la manifestation de l'existence d'une crise déjà présente.

En effet, en dépit du fait que les conflits du travail sont moins nombreux chaque année en France (à l'exception notable de l'année 1995), on peut constater que le niveau des négociations – tel qu'il s'exprime par le nombre d'accords signés – est également en baisse.

Dans cette perspective, la loi sur les 35 heures peut être envisagée comme la conséquence de la faiblesse de la négociation sociale en France.